

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2025**

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, le vingt-huit (28) juillet 2025 à 19h00 au Centre Lepageois.

Étaient présents :

Monsieur maire

Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant :

Mario Lévesque

Gervais Morissette

Sylvain Claveau

Absent :

Jean-François Pelletier

Francis Dompierre

Roger Bérubé

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. était aussi présente.

**Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.**

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **2025-115** **ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
Il est proposé par Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.
3. **2025-116** **OCTROI DE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL-PRACIM**  
ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a approuvé le projet de construction d'un garage municipal;  
  
ATTENDU que le règlement d'emprunt afférent a également été dûment adopté et approuvé par le MAMH;  
  
ATTENDU qu'un processus d'appel d'offres a été réalisé conformément aux dispositions légales applicables;  
  
EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN CLAVEAU,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR GERVAIS MORISSETTE,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :  
  
QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage octroie le contrat de construction du garage municipal à l'entreprise 9456-8417 Québec inc/Duotech Construction pour un montant de 1 551 582.27\$ avant taxes;
4. **2025-117** **OCTROI DE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF POUR LE GARAGE MUNICIPAL-PRACIM**  
ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder au contrôle qualitatif des sols et matériaux pour assurer la conformité aux normes et aux exigences du projet;  
  
ATTENDU que la compagnie LER inc. a soumis une proposition pour assurer ce mandat;  
  
EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN CLAVEAU,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR MARIO LÉVESQUE,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :  
  
D'octroyer le contrat de contrôle qualitatif pour le projet de construction du garage municipal à LER inc., pour un montant de 18 266.25\$ avant taxes.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2025**

5. **2025-118**

**OCTROI DE CONTRAT-ÉTUDE GÉOTECHNIQUE-ENGLOBE CORP**

ATTENDU que la municipalité souhaite réaliser de futurs travaux d'infrastructures dans les rangs suivants : rang 4 Est, Rang 4 Ouest et rang 5 Ouest;

ATTENDU qu'une étude géotechnique est nécessaire afin de planifier adéquatement les travaux à venir;

ATTENDU qu'un processus de demande de prix a été réalisé;

ATTENDU que la firme Englobe a déposé une offre de service au montant de 36 103.10\$ avant taxes;

Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette,  
Appuyé par Monsieur Mario Lévesque,  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage octroie le contrat pour la réalisation des études géotechniques à la firme Englobe Corp. pour un montant de 36 103.10\$ avant taxes. Fonds pris à la TECQ

6. **2025-119**

**MANDAT-FQM- PROJET RÉFECTION DU 5<sup>E</sup> RANG OUEST**

ATTENDU que la municipalité souhaite débiter la préparation de la réfection du 5<sup>e</sup> rang Ouest;

ATTENDU que nous avons signé une entente de service de génie avec la FQM;

ATTENDU que la tarification sera au temps réel, selon les modalités et les conditions telles que présentées dans l'offre;

Il est proposé par Monsieur Mario Lévesque,  
Appuyé par Gervais Morissette,  
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage mandate la firme de génie de la FQM pour le projet de réfection du 5<sup>e</sup> Rang Ouest pour l'arpentage et les plans et devis préliminaires.

7. **2025-120**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, déclare la clôture de l'assemblée à 19h48.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**

\_\_\_\_\_  
**Tammy Caron,  
Directrice générale et greffière-trés.,  
DMA**

**Approbation des résolutions**

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 28 juillet 2025 à 19h00, tenue au Centre Lepageois.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**